

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 20 février 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de M. Clerc sur le projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont Blanc.

Le rapporteur a exposé successivement les aspects économique, technique et financier de la réalisation de ce tunnel.

La commission a admis le principe même de l'opération mais a soulevé des objections en ce qui concerne la subvention de 2 milliards fournie par le Fonds d'investissement routier.

Elle a reporté à sa prochaine réunion la suite de l'examen du projet de loi et a chargé son rapporteur d'examiner, avec la commission des moyens de communication et celle des finances, les différents aspects du financement du projet.

La commission a, ensuite, décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi (n° 369, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I^{er} du Code du travail, qui est relatif à la question du préavis en matière de délai-congé.

Enfin, elle a chargé M. François Valentin d'examiner le problème de l'exonération des droits de douane d'importation frappant les matériels d'équipement non fabriqués en France.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 20 février 1957. — *Présidence de M. Robert Brizard, vice-président.* — La commission a adopté le rapport de M. Brizard sur le projet de loi (n° 281, session 1956-1957), tendant à ratifier la Convention sur les privilèges et immunités de la Commission du Pacifique Sud.

Elle a ensuite entendu le rapport de M. Ernest Pezet sur la proposition de résolution (n° 176, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à prendre au plus tôt l'ensemble des mesures nécessaires à la réintégration dans la communauté nationale des Français expulsés du Proche-Orient.

Après un exposé très complet de M. Pezet sur l'ensemble des problèmes posés par le retour forcé en France des 7.000 Français expulsés d'Égypte et du Proche-Orient et leur réadaptation dans la communauté nationale, et un échange de vues auquel ont pris part, notamment, MM. Yver, Gabriel Puaux, Georges Pernot, Portmann, Chazette et M^{me} Devaud, la commission a adopté à l'unanimité la proposition de résolution qui invite le Gouvernement à mettre en œuvre un plan d'ensemble en vue de résoudre ce grave problème.

AGRICULTURE

Mercredi 20 février 1957. — *Présidence de M. Restat, président.* — M. de Pontbriand a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 395, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant divers articles du Code rural relatifs à la pêche fluviale.

La commission a ensuite procédé à un nouvel examen du rapport de M. Montsarrat sur le projet de loi (n° 181, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 66 c du Livre II du Code du travail et édictant des pénalités à l'égard de ceux qui s'opposent à l'accomplissement des devoirs des inspecteurs et contrôleurs des lois sociales en agriculture.

Après avoir entendu une communication du rapporteur, la commission a décidé de ne pas apporter d'adjonctions au texte qu'elle avait précédemment adopté.

A la suite d'un bref échange de vues, elle a ensuite décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 369, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I^{er} du Code du travail, dont la commission du travail et de la sécurité sociale est saisie au fond. M. Houdet a été désigné comme rapporteur pour avis.

M. André Dulin, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, s'étant trouvé empêché au dernier moment, la commission a ensuite entendu M. Renard, directeur de son cabinet, et M. Vuillaume, chef des services vétérinaires, au sujet de la lutte contre la fièvre aphteuse.

M. Renard a exposé les raisons qui avaient conduit le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture à décider le maintien du Concours général agricole, en dépit de l'épizootie, ainsi que les mesures spéciales de précaution et de dérogation, qui ont été prises conjointement, pour faciliter la participation des animaux au Concours tout en limitant les risques de contagion. Puis il a établi une comparaison entre le développement de l'épizootie de 1952 et celle de 1956-1957 et a traité du problème de l'approvisionnement en vaccin anti-aphteux.

M. Vuillaume a ensuite donné un complément d'information de caractère technique sur la vaccination, les mesures sanitaires et notamment le recours à la méthode d'abattage.

Les représentants du Secrétaire d'Etat à l'Agriculture ont enfin répondu aux questions que leur ont posé, notamment, le président, MM. Naveau, Capelle, Le Bot, Jollit, Bataille, de Pontbriand, Delorme, Houdet, Primet, Doussot et Mathey.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 20 février 1957. — *Présidence de M. Canivez, président.* — Le président a présenté une analyse détaillée du projet de loi (n° 358, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale portant création à Lyon d'un Institut National des Sciences appliquées.

M. Claudius Delorme a été désigné rapporteur de ce projet.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 20 février 1957. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a repris l'examen du rapport de M^{me} Delabie sur le projet de loi (n° 68, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, sur le reclassement des travailleurs handicapés.

Elle a apporté au dispositif précédemment établi quelques modifications à la demande, d'une part, de M. Villard, rapporteur de ce projet devant l'Assemblée Nationale, et, d'autre part, de M. Abel-Durand, rapporteur pour avis de la commission du travail.

La commission a ensuite adopté le rapport de M^{me} Delabie sur le projet de loi (n° 228, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à ratifier le décret n° 56-858 du 29 août 1956 modifiant l'article 93 du Code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme.

Puis elle a désigné M^{me} Brossolette rapporteur de la proposition de loi (n° 401, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la protection des enfants contre l'alcoolisme.

Enfin, en accord avec la commission de la justice, elle a décidé de demander à être saisie au fond du projet de loi (n° 314, session 1956-1957) modifiant les articles 80, 81 et 82 du Code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme, et a confié à M^{me} Brossolette le soin d'en présenter le rapport.

FINANCES

Mardi 19 février 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a examiné la décision n° 349, session de 1956-1957, sur le décret n° 56-1249 du 10 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée Nationale, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, instituant un régime spécial concernant les réserves constituées par les entreprises métropolitaines pour investissements dans les Territoires d'Outre-Mer, au Cameroun et dans la République autonome du Togo. Après l'exposé de M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis et les interventions notamment de MM. Pellenc, rapporteur général, Durand-Réville et Motais de Narbonne, au nom de la commission de la France d'outre-mer, Armengaud, Berthoin, Longuet Roubert, président, la commission a adopté deux amendements, le premier apportant une modification de forme à l'article 3 pour respecter la terminologie comptable usuelle, le second modifiant l'article 4 afin que soient confiées à deux organismes distincts les deux missions prévues à l'article et qui sont, d'une part, l'appréciation de la façon dont les programmes d'investissements prévus s'intègrent dans le plan de modernisation des T. O. M., d'autre part, la recherche des meilleures garanties techniques et financières pour l'exécution des programmes approuvés.

Dans une seconde séance tenuel'après-midi, la commission a émis un avis en deuxième lecture sur le décret de répartition n° 56-1351 des crédits du budget de l'Education nationale demandant à nouveau que le chapitre 36-02 (nouveau) soit intitulé : « Partici-

« participation à la recherche scientifique » dans la crainte que la rédaction retenue par la commission des finances de l'Assemblée Nationale : « Participation au fonds de la recherche scientifique » ne constitue un obstacle à la distribution méthodique des ressources tant que le fonds ne sera pas créé. Ensuite, la commission a procédé à l'examen de la décision n° 337, session de 1956-1957, sur le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956 examiné en première lecture par l'Assemblée Nationale, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 portant définition des services de l'Etat dans les territoires d'outre-mer et énumération des cadres de l'Etat et de la décision n° 338, session 1956-1957, sur le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956 relatif à l'organisation des services publics civils dans les Territoires d'Outre-Mer.

M. Fillon, rapporteur pour avis, a présenté son rapport. Ont notamment participé au débat MM. Motais de Narbonne, au nom de la commission de la France d'outre-mer, Cerneau, Fléchet, Berthoin, Armengaud, Pellenc, rapporteur général, Roubert, président, Courrière, Debû-Bridel. L'article 6 du décret n° 56-1227. — Services de l'Etat — a fait l'objet d'un examen plus particulier. Un amendement a été retenu tendant à soumettre la fixation de la proportion dans laquelle les territoires participeront aux dépenses des services de l'Etat à l'avis des assemblées représentatives de ces territoires. Sous cette réserve, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des deux décrets.

Jeudi 21 février 1957. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — Dans une première séance tenue le matin, la commission a d'abord entendu M. Pellenc, rapporteur général, qui a présenté sa note d'information budgétaire financière et économique n° 28, relative à la situation économique et financière au début de 1957. Cette note étudie les conséquences économiques des événements de Suez au point de vue de la production industrielle, des échanges extérieurs, de la monnaie et des prix.

M. Alric a ensuite présenté son rapport sur le projet de décret portant dérogation aux dispositions de l'article 51 de la loi du 27 mai 1950, en ce qui concerne le groupement d'importation du caoutchouc. Il a proposé d'émettre un avis favorable au projet de décret. La commission a adopté la proposition, précisant, à

la demande de M. Armengaud que les efforts entrepris en faveur du développement de l'industrie du caoutchouc synthétique devraient être également poursuivis.

Au sujet de la proposition de loi (n° 295, session 1956-1957) adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, relative au recouvrement de certaines créances, la commission a examiné les conditions dans lesquelles pourrait éventuellement jouer l'article 10 du décret organique sur le budget. Sont intervenus, notamment : MM. Pellenc, rapporteur général, Roubert, président, Alric, Chapalain, Berthoin et Courrière.

Dans une seconde séance tenue l'après-midi, la commission, sous la présidence de M. Jacques Masteau, vice-président, a examiné en première lecture le projet de décret portant répartition des crédits du Ministère de l'Agriculture. M. Brousse, rapporteur, a rappelé que la commission des finances de l'Assemblée Nationale, en première lecture, a émis un avis défavorable au chapitre 85-21, afin d'obtenir des explications sur le fonctionnement du fonds de régularisation du marché du bétail et des viandes.

Il a ensuite proposé de réduire le chiffre du crédit porté à ce chapitre à 5 milliards, cet avis défavorable devant permettre d'obtenir du Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et du Secrétaire d'Etat au Budget les informations concordantes nécessaires. La commission a adopté cette proposition.

La commission a ensuite procédé à l'audition, sous la présidence de M. Alex Roubert, président, de M. Gilbert-Jules, Ministre de l'Intérieur, et de M. Pic, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, au sujet du projet de décret portant dispositions financières en faveur des communes dont la population accuse une ascension rapide ou dont une partie importante de la population travaille en dehors du territoire communal. Le Ministre de l'Intérieur a montré que les pertes de recettes du fonds de péréquation de la taxe locale résultant des dispositions du décret seraient compensées par un accroissement de recettes résultant des plus-values de rendement de la taxe locale prévues pour 1957. M. Masteau, rapporteur a, par contre, exposé la thèse inverse établissant la certitude du prélèvement et l'incertitude de la compensation.

M. Pic, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur a précisé que les pertes de recettes résultant pour les communes des exonérations dont bénéficient les constructions nouvelles (article 7 du décret) seraient compensées par l'Etat. Il a montré que la solution proposée par le décret pour le problème de justice que constitue la répartition des charges entre les communes ne porterait pas préjudice aux collectivités locales.

Un débat s'est instauré auquel participèrent, notamment, MM. Poher, Waldeck-L'Huilier, Roubert, président, Lachèvre, au nom de la commission de l'intérieur, Pellenc, rapporteur général, Bousch, Auburger et Debû-Bridel.

La commission a décidé de différer l'émission d'un avis sur le projet de décret jusqu'à l'obtention de renseignements complémentaires indispensables et la communication des autres projets de décret qui doivent être pris en application de l'article 138 de la loi du 4 août 1956.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 21 février 1957. — *Présidence de M. Verdeille, vice-président.* — Après avoir nommé :

— M. Descours-Desacres rapporteur de la proposition de résolution (n° 327, session 1956-1957), de M. Nayrou, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant création d'une Caisse de crédit aux départements et aux communes ;

— et M. Lachèvre rapporteur des propositions de loi (n° 287, session 1956-1957), de M. Roger Duchet, relative à la sauvegarde des libertés démocratiques et (n° 288, session 1956-1957) de M. Roger Duchet, réglementant l'exercice de certaines fonctions publiques,

la commission a procédé à l'audition de M. Gilbert-Jules, Ministre de l'Intérieur, sur :

— la proposition de loi (n° 49, session 1956-1957), de M. Marcel Plaisant, tendant à abroger le décret du 11 septembre 1931

et à modifier le décret-loi du 8 août 1935 concernant les expropriations pour cause d'utilité publique,

— l'établissement des budgets communaux.

Après un large débat auquel ont notamment pris part, outre le président, MM. Descours-Desacres, Deutschmann, Gadoin, Lachèvre, Le Basser, Waldeck L'Huilier, Mont, Montpied, Plazanet et Zussy, le Ministre a affirmé qu'il s'agissait de deux questions retenant actuellement toute l'attention du Gouvernement.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 20 février 1957. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Sur le rapport de M. Paul-Jacques Kalb, la commission a examiné les articles du projet de loi (n° 434, session 1955-1956) tendant à modifier la loi du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines et permettant la mise à l'épreuve de certains condamnés.

Les dispositions proposées par le Gouvernement ont, dans leur ensemble, été approuvées, sous réserve de quelques modifications tendant notamment à :

— stipuler que la surveillance effective des condamnés ne pourra s'exercer que pendant une durée de trois ans (article premier) ;

— préciser la nature des obligations qui pèseront sur les condamnés mis à l'épreuve (article 3) ;

— placer les délégués à l'épreuve sous le contrôle du président de la chambre d'accusation (article 3).

La commission a, en outre, désigné M. Biatarana comme rapporteur du projet de loi (n° 394, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à valider la loi n° 374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères et rendant cette loi applicable dans les départements d'outre-mer.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 21 février 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a, tout d'abord, entendu le rapport de M. Julien Brunhes sur le projet de loi (n° 313, session 1956-1957), relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont Blanc.

Après avoir fait l'historique complet de ce projet depuis 1836 et marqué combien la multiplication des moyens de communication était une source de richesse économique, et plus particulièrement touristique, le rapporteur a donné à ses collègues toutes les explications techniques et financières relatives à cet ouvrage d'art, en soulignant, notamment, que sa réalisation ne se heurtait à aucune difficulté majeure, compte tenu des progrès réalisés pour le percement des roches dures et la ventilation des souterrains depuis le creusement des grands tunnels alpins à la fin du XIX^e siècle.

Il a indiqué, d'autre part, que la solution du Grand-Saint-Bernard, bien que moins intéressante, au point de vue de la circulation, et plus difficile à réaliser matériellement, ne manquerait cependant pas d'être adoptée par l'Italie et la Suisse, si nous refusions notre accord au percement du tunnel sous le Mont Blanc.

M. Raybaud, sénateur des Alpes-Maritimes, a développé les raisons qui militaient en faveur de la reconstruction de la ligne ferroviaire Nice-Coni-Turin, dont le coût n'excéderait d'ailleurs pas 1.500 millions de francs et il a demandé que le Ministre des Affaires étrangères et le Secrétaire d'Etat aux Travaux publics soient entendus, sur ce sujet, par la commission ; quant à M. Paul Chevallier, sénateur de la Savoie, il a insisté sur la nécessité d'améliorer la desserte de Fréjus, si l'on voulait éviter le dépeuplement de cette région, déjà durement touchée par la guerre de 1939-1945.

MM. Aubert, Beaujannot, Billiemaz, Ruin et de Menditte sont également intervenus dans ce débat à l'issue duquel la commission a décidé de se réunir pour procéder à un nouvel examen du texte, le mardi 26 février, après avoir entendu les ministres intéressés.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Mercredi 20 février 1957. — *Présidence de M^{me} Cardot, président.* — La commission a entendu M. Le Coutaller, Sous-Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, sur son récent voyage en Afrique Noire. M. Le Coutaller a insisté sur le fait que le principal problème concernant les anciens combattants africains est leur prospection et leur détection, rendues particulièrement difficiles par les conditions de l'habitat et du peuplement. Soulignant l'accueil enthousiaste qu'il avait reçu, il a indiqué que son effort tendant à faire appliquer les droits des anciens combattants africains ne doit pas avoir pour seul résultat l'accomplissement d'un devoir de justice, mais également le resserrement des liens entre la Métropole et les territoires africains, en contrebalançant le résultat néfaste qu'ont auprès de certains jeunes Africains les propagandes antifrancaises.

A la suite de cet exposé, un échange de vues sur les problèmes soulevés s'est établi entre le Sous-Secrétaire d'Etat et les commissaires, notamment le président, MM. Le Gros, Fournier, Auberger et de Bardonnèche.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 21 février 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.*
— La commission a désigné :

— M. Pinchard, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 336, session 1956-1957) de M. Garessus, tendant à compléter l'article 72 du décret n° 56-838 du 16 août 1956 portant Code minier ;

— et M. de Villoutreys, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 326, session 1956-1957) de M. Southon, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'établissement d'un feeder reliant la région productrice du gaz de Lacq à la

région industrielle du Centre de la France qui deviendrait ainsi un point central de distribution dans le reste du pays.

Puis, elle a examiné le rapport de M. Bousch sur la mission d'information effectuée dans les Houillères du Bassin de Lorraine et a décidé, à l'occasion de ce rapport, d'entendre, sur les problèmes financiers des charbonnages français, M. Baseilhac, directeur général des Charbonnages de France.

Enfin, à l'occasion de l'examen de la proposition de résolution de M. Capelle (n° 149, session 1956-1957), tendant à demander au Gouvernement de mettre en œuvre une politique de pleine utilisation de tous les carburants de remplacement dont le territoire national peut disposer et notamment de cesser les exportations d'alcool, la commission a procédé à l'audition de M. Frappart, directeur du Service des Alcools.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 20 février 1957. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a désigné M. Dassaud comme rapporteur du projet de loi (n° 399, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile.

COMMISSION DE COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU PROGRÈS TECHNIQUE

Mercredi 20 février 1957. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — Le président a exposé l'économie du projet de loi (n° 328, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale portant création à Lyon d'un Institut national des sciences appliquées. Il a rappelé le déficit considérable en ingénieurs et en techniciens qui pèse lourdement sur l'économie française. Il a ensuite fourni quelques précisions demandées, notamment, par MM. de Villoutreys, Portmann, de Maupeou, le général Béthouart, Bertaud, Descomps sur les enseignements spécialisés qui seraient

dispensés dans cet Institut, les conditions de recrutement, le financement, la collaboration avec l'Université et les écoles existantes.

La commission ayant décidé de se saisir pour avis de ce projet, M. Longchambon a été désigné comme rapporteur pour avis.

La commission a approuvé la proposition du président de présenter un amendement tendant à autoriser, dans un article 7 (nouveau), la création par décret d'Instituts régis par les dispositions de la présente loi

Le président a présenté ses remerciements aux membres de la commission qui lui ont adressé des rapports relatifs à la mission d'enquête auprès des organismes de recherche.